



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23-07

En exercice : 29
Présents : 28 à l'ouverture de la séance à 20h33
Votants : 28

Date de la convocation : 03 février 2023 par courrier et par voie dématérialisée
Date de l'affichage : 03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (24) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme SALIOT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme POULLOT,

Pouvoirs (4) : Mme BELMIN à M. REYJAL
M. ACHARD à M. FONTANES
M. ROTH à Mme SALIOT
Mme VETTESE à Mme GIRE

Absent (1) : Mme BOYER,

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à vingt heures et trente-trois minutes.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À L'UNANIMITÉ** ;

Pour (24) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN (pouvoir à M. REYJAL), M. HLAVAC, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE, M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, M. ACHARD (pouvoir à M. FONTANES), Mme SALIOT, M. ROTH (pouvoir à Mme SALIOT), Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. BLONDAZ-GÉRARD, Mme ASCHEHOUG, M. DUVIVIER,

Contre (0) :

Abstention (4) : Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE (pouvoir à Mme GIRE), Mme POULLOT

Monsieur le Maire constate le quorum.

OBJET - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

VU le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le tableau des emplois permanents de la collectivité afin d'y intégrer toutes les modifications de postes intervenues ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

ACTE le présent tableau :

Grade	Catégorie	Filière	Postes budg.BP 2022		Délib 22-20 03 02 22	Délib 22-52 12 05 22	Délib 22-91 22 09 22	Délib 22-99 20 10 22	Titulaires	Non Tit	Non pourvus
			TC	TNC (ETP)							
Emplois fonctionnels											
DGS											
Administrative			22	0	1	1	4	1	23	1	4
Attaché PP	A	administrative					1		1		
Attaché	A	administrative	3							1	2
Rédacteur PP1	B	administrative	2						2		
Rédacteur PP2	B	administrative	2						2		
Rédacteur	B	administrative	1								1
Adjoint administratif PP1	C	administrative	4						4		
Adjoint administratif PP2	C	administrative	7			1	2	1	11		
Adjoint administratif	C	administrative	2		1		1		3		1
Animation			17	0	0	0	0	0	7	11	1
Animateur	B	animation	2								2
Adjoint d'animation PP2	C	animation	5						2	3	
Adjoint d'animation	C	animation	10			3			5	8	
Culturelle			1	1	0	1	1	0	2	1	1
Assistant de conservation PP2	B	culturelle	1								1
Assistant de conservation	B	culturelle				1			1		
Assistant territorial d'enseignements artistique (TNC 12h)	B	culturelle					1			1	
Adjoint patrimoine PP2	C	culturelle	1							1	
Adjoint patrimoine (TNC 26h)	C	culturelle		1					1	1	
Médoco-sociale			1	0	0	0	0	0	1	1	0
Auxiliaire de polyculture classe normale	B	Médoco sociale	2						1	1	
Sociale			9	0	1	0	1	0	3	1	1
Educateur jeunes enfants	A	Sociale	1						1		
Agent Social	C	sociale	1								1
ATSEM PP1	C	sociale	1						1		
ATSEM PP2	C	sociale	6		1				6	2	
Police			3	0	0	0	0	0	3	0	0
Brigadier chef PP	C	police	3						3		
Gardien-brigadier	C	police	2						2		
Sportive			0	1	0	0	0	0	1	0	0
Educateur sportif (TNC 29,3h)	B	sportive		1					1		
Technique			28	2	2	0	1	0	23	7	3
Ingénieur	A	technique	1						1		
Technicien	B	technique	1							1	
Agent de maîtrise	C	technique	2						2		
Adjoint technique PP1	C	technique	4						3		1
Adjoint technique PP2	C	technique	10				1		10	1	
Adjoint technique	C	technique	10	2	2				7	5	2

TOTALUX	Postes BP 2022		Délibérations 2022				Tableaux au 31/12/2022		
	84	4	4	5	7	1	70	24	11
	88		92	97	104	105	105		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
10721470037820002004
DELIB_23-07-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

POUR EXTRAIT CONFORME

**CERTIFIÉ
EXECUTOIRE PAR
LE MAIRE COMPTE
TENU DE LA
RECEPTION EN
PREFECTURE ET DE
LA PUBLICITE
LE**

Fait et délibéré à Bois-le-Roi, le 9 février 2023

Le Maire

L'Adjointe au Maire
La secrétaire de séance

David DINTILHAC

Nathalie VINOT



Accusé de réception en préfecture
077-217700376-20230209-DELIB_23-07-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023